

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 1<sup>er</sup> Août 2023**

**Date de convocation :**  
27 Juillet 2023

**Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

POUR : 0

CONTRE : 11

ABSTENTIONS : 4

L'an deux mil vingt-trois, 1<sup>er</sup> Août à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M.MARTIN, Mme BRUN, Mme CHARLOIS, M. BERTIN, M. BRISSY, Mme DHOTEL, Mme MICHEL, M.GAVROY, Mme LOPEZ, M.FEVRE, Mme PASQUIER, Mme PROTAT DEFRANCE formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : Mme FRENOY - MM. PERRIER, GRUAT-CHERRIOT

Pouvoirs : M. GRUAT-CHERRIOT à M.MARTIN, M. PERRIER à Mme DHOTEL, Mme FRENOY à Mme BRUN

Secrétaire de séance : Mme CHARLOIS Denise

**N°6029**

**OBJET :**  
**VOIRIE COMMUNALE :**  
**AUTORISATION**  
**D'ATTRIBUTION ET DE**  
**SIGNATURE DU MARCHÉ**  
**PUBLIC**  
-----

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la commande publique relatif à la procédure d'appel d'offre et au classement des offres,
- Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de voirie sur le territoire communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer le marché relevant de la procédure adaptée, à l'entreprise classé première par la Commission d'Appel d'Offres, sous réserve qu'elle produise l'attestation fiscale et sociale ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution relative à ce marché, et à signer l'ensemble des documents nécessaires ;

**DIT** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché sont inscrits au budget

**Extrait certifié conforme aux registres des délibérations**

Fait à Saint Just-Sauvage, le 1<sup>er</sup> Août 2023

Le Maire,  
Bruno MARTIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.